



## étranger statut étudiant et CDD

Par **LPETITOT**, le **27/05/2010** à **09:11**

bonjour,

Je suis chargée de mission RH dans un société de 9000 pers.

voici le contexte :

nous avons employé une personne de nationalité étrangère possédant le statut "étudiant" en CDD pour respecter le quota d'heures permis par la loi : 964 en attendant qu'il obtienne un pêmris avec le statut "salarié".

Cependant, est-ce que des éventuels congés ou congés sans solde repousseraient ce quota d'heures ?

Merci d'avance

Louise Petitot